

S

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/8049
10 juillet 1967
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 10 JUILLET 1967, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT D'ISRAEL

J'ai l'honneur de me référer à la lettre que le représentant permanent de la Syrie vous a adressée le 5 juillet 1967 (S/8035) au sujet de prétendues violations du cessez-le-feu. Les allégations formulées par la Syrie sont dénuées de tout fondement ainsi que le prouvent les rapports du Secrétaire général.

Depuis l'entrée en vigueur, sur la ligne des combats, du cessez-le-feu avec la Syrie, ce pays a commis un nombre considérable de violations du cessez-le-feu, principalement à la suite d'une avance vers l'ouest des forces syriennes en direction des lignes israéliennes. Les violations du cessez-le-feu se poursuivent et, en particulier, les forces armées syriennes traversent la ligne syrienne du cessez-le-feu, pénètrent dans la zone se trouvant entre les lignes et ouvrent le feu sur les forces israéliennes.

Toutes les violations sont signalées au général Bull et à son état-major, afin que les mesures nécessaires puissent être prises pour prévenir le renouvellement de tels incidents. Ces mesures semblent avoir été efficaces étant donné que le nombre de violations a diminué, ainsi qu'il ressort des rapports du Secrétaire général du 4 juillet (S/7930/Add.19) et du 7 juillet (S/7930/Add.21), où il est dit que le général Bull signalait que la situation en général demeurerait calme le long des lignes du cessez-le-feu entre Israël et la Syrie.

Je tiens à répéter que le Gouvernement israélien continue d'avoir pour politique de respecter scrupuleusement le cessez-le-feu et de tenir les engagements qu'il a pris à cet égard. Les forces israéliennes ont reçu des ordres formels à ce sujet. Mon Gouvernement compte que le Gouvernement syrien entend également tenir ses engagements et qu'il prendra les mesures nécessaires pour empêcher des violations du cessez-le-feu.

/...

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le Représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Gidéon RAFAEL